



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

**Préavis n° 20/2016**

**Objet du préavis**

**Demande de crédit pour la mise en conformité de la signalisation directionnelle routière et la signalisation des zones industrielles**

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

### **1. Préambule**

La Commune a reçu ces dernières années de nombreuses demandes pour la pose de signalisation d'entreprises privées sur le réseau routier et n'a malheureusement pas pu y répondre favorablement en raison de l'entrée en vigueur de nouvelles normes cantonales n'autorisant que trois panneaux de signalisation routière par mât.

En réponse à cette situation, la Commune, en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes de l'Etat de Vaud (DGMR), a mandaté le bureau Christe & Gygax Ingénieurs-Conseils SA, à Yverdon-les-Bains, afin de mettre en place un concept de signalisation directionnelle répondant aux nouvelles exigences légales.

### **2. Objet du préavis**

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour une demande de crédit nécessaire à la mise en œuvre du concept de signalisation des zones industrielles sur le réseau routier cantonal et communal situé autour et dans la Commune ainsi que pour la pose de panneaux signalétiques aux entrées des zones industrielles.

Le concept de mise en conformité de la signalisation directionnelle routière par rapport aux nouvelles normes s'inscrit dans le cadre d'un projet plus global en collaboration avec les communes voisines de Corcelles-près-Payerne et Fétigny. Il a été développé en accord avec le canton sur la base de concepts déjà appliqués dans d'autres communes vaudoises. Il consiste à déterminer des dénominations générales dans un périmètre large (par exemple zone industrielle Nord, zone de loisirs Sud, etc.) puis des dénominations plus précises à l'intérieur des zones (par exemple Z.I. la Palaz, Z.I. Route de Grandcour, etc.). Le but de ces dénominations est de limiter le nombre de signalisation sur le réseau principal et de le préciser ensuite à l'interne de chaque zone générale (annexe 1 : plan général des zones).

### **3. Signalisation cantonale – Route de contournement**

#### **3.1. Concept et procédure**

Comme mentionné dans le préambule, suite à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions cantonales, la signalisation pour orienter les usagers sur les différents centres d'activités depuis les entrées A1, Estavayer-le-Lac, Berne, Fribourg et Lausanne doit être revue et mise en conformité.

Les principaux changements normatifs qui nécessitent une modification de la signalisation directionnelle sont les suivants :

- la signalisation doit être rétroréfléchissante ou éclairée de nuit selon l'art. 102 al. 4 de l'Ordonnance sur la signalisation routière du 5 septembre 1979 (OSR) et selon la norme VSS 640 871a. Actuellement, une partie des panneaux directionnels a d'ores et déjà été remplacée ;

- pour des raisons de visibilité, un maximum de trois panneaux indicateurs de direction par mât est autorisé selon l'art. 51 OSR, la norme VSS 640 846 et le plan directionnel cantonal du 14 août 2009.

Au cours de cette année, le bureau Christe & Gygax SA a présenté son étude qui définit précisément les panneaux et signaux à ajouter, à conserver, à supprimer ou à modifier sur le réseau principal.

Sur cette base, l'Etat de Vaud a envoyé un appel d'offres selon la procédure des marchés publics sur invitation aux entreprises suivantes : L. Ellgass SA à Bussigny-près-Lausanne, Traceroute SA au Mont-sur-Lausanne et Signal SA à Etagnière. L'entreprise L. Ellgass SA (en consortium avec Signal SA) s'est vue adjudger les travaux de signalisation, comportant la fourniture et la pose, pour un montant total TTC de Fr. 251'535.25.

L'installation de cette nouvelle signalisation directionnelle cantonale est prévue cet automne. Il s'en suivra la pose de la signalisation communale en automne 2016, voire au printemps 2017.

### **3.2. Répartition des coûts entre la Commune et le Canton**

Le montant des travaux L. Ellgass SA s'élève à : Fr. 251'535.25 (TTC)

La part à charge de le DGMR s'élève à : Fr. 187'451.30 (TTC)

La part à charge de la Commune de Payerne pour les panneaux « Z.I. » et ceux qui sont placés à l'intérieur de la localité s'élève à : **Fr. 64'083.95 (TTC)**

La Commune participe de ce fait à hauteur de 25 % du montant total.

Le coût des études du concept et des détails par zones industrielles et de l'établissement de l'appel d'offres confiés au bureau Christe & Gygax SA par la Commune se monte au total à Fr. 59'080.— (TTC). Ce coût a été réglé par les comptes d'exploitation concernant la signalisation routière et les routes. Il reste un solde à payer de Fr. 2'559.15 (TTC) qui sera ajouté au crédit de ce préavis.

## **4. Signalisation des zones industrielles**

### **4.1. Concept et procédure**

Comme déjà expliqué dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est prévu d'indiquer, en premier lieu, sur le réseau routier uniquement, les différentes zones de types industriel, commercial, voire de loisirs, et de supprimer les signalisations d'entreprises privées actuelles. Pour ce faire, des totems seront installés aux entrées des zones industrielles afin d'indiquer les entreprises qui y sont établies. Cette étape se déroulera en 2017.

### **4.2. Choix de la signalisation**

A la suite d'une demande d'offre comparative à huit entreprises qui commercialisent des totems, la Municipalité a retenu l'offre de l'entreprise Signal SA à Etagnière. Il s'agit du modèle de totem « SIMPLY » (annexe 2) en acier zingué recouvert d'une peinture thermolaquée, composé de deux mâts latéraux et d'une latte supérieure, pouvant présenter jusqu'à sept plaquettes vissées (annexe 2 : modèle du totem).

La couleur gris anthracite a été choisie dans le but d'être en harmonie avec les totems communaux « Bienvenue à Payerne » déjà installés aux différentes entrées de la ville.

Egalement dans un souci d'esthétique, de simplification et sur conseil de la DGMR, il a été choisi d'inscrire les raisons sociales des entreprises dans une unique et même police traditionnelle, sans possibilité d'ajouter de logo.

#### 4.3. Participation des entreprises et commerces

Fin mai, 125 entreprises situées dans les zones industrielles ont reçu par courrier une présentation du concept, une invitation à une séance d'information ainsi qu'un formulaire leur d'inscription au projet afin de faire figurer leur raison sociale sur les totems pour un montant de Fr. 430.— par plaquette. Malheureusement, à ce jour, nous n'avons reçu qu'une trentaine de réponses positives et cinq réponses négatives.

#### 4.4. Coût de la signalisation communale

Montant à payer selon l'offre de Signal SA :

|   |                               |           |                                     |
|---|-------------------------------|-----------|-------------------------------------|
| Totems :  | Fr. 1'296.— par pièce         | 14 pièces | = Fr. 18'144.—                      |
| Plaquettes :  | Fr. 220.— par pièce           | 47 pièces | = <u>Fr. 10'340.—</u>               |
|   |                               |           | = <b>Fr. 28'484.—</b>               |
| Rabais 15 % :   |                               |           | - <u>Fr. 4'272.60</u>               |
|   |                               |           | = <b>Fr. 24'211.40</b>              |
| TVA 8% :  |                               |           | + <u>Fr. 1'936.90</u>               |
|   |                               |           | = <b><u>Fr. 26'148.30 (TTC)</u></b> |
| Les travaux de génie civil (fondations) effectués par la Commune sont estimés à : | (forfait) Fr. 500.— par totem | 14 pièces | <u>Fr. 7'000.—</u>                  |
| <b>Total :</b>  |                               |           | = <b><u>Fr. 33'148.30 (TTC)</u></b> |
| <i>Participation des entreprises ayant commandé une ou deux plaquettes :</i>      |                               |           |                                     |
| Plaquettes :  | Fr. 430.— par pièce           | 47 pièces | = <b><u>Fr. 20'210.— (TTC)</u></b>  |
| <b>Différence à charge de la Commune une fois les panneaux posés :</b>            | Fr. 33'148.30 – Fr. 20'210.—  |           | = <b><u>Fr. 12'938.30 (TTC)</u></b> |

Il est possible que, malgré un délai de commande fixé au 31 juillet 2016, des entreprises commandent encore des plaquettes à l'avenir. Afin d'obtenir un équilibre financier, une cinquantaine de plaquettes devraient encore être commandées.

#### 4.5. Récapitulation des coûts

|   |                                     |              |                         |              |
|---|-------------------------------------|--------------|-------------------------|--------------|
| Total 4.3 signalisation cantonale :                     | - Ellgass SA                        | = Fr.        | 64'083.95               | (TTC)        |
|   | - Christe & Gygax SA (solde études) | = Fr.        | 2'559.15                | (TTC)        |
| Total 4.4 signalisation communale (coûts de commande) : |                                     | = Fr.        | <u>26'148.30</u>        | (TTC)        |
| TOTAL à charge de la Commune :                          |                                     | = <b>Fr.</b> | <b><u>92'791.40</u></b> | <b>(TTC)</b> |
| <b>TOTAL arrondi à :</b>                                |                                     | = <b>Fr.</b> | <b><u>93'000.—</u></b>  | <b>(TTC)</b> |

Par la suite, il y aura lieu de déduire des Fr. 93'000.— le montant encaissé par la participation des entreprises, soit Fr. 430.— par plaquette. Le montant de commande confirmé à ce jour est de Fr. 20'210.—.

#### 5. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme de Fr. 44'000.— par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation n° 9.281.6110 « Police : signalisation » et le solde en une fois par le compte de fonctionnement.

#### 6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

##### LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 20/2016 de la Municipalité du 28 septembre 2016 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

##### DECIDE

- Article 1** : d'autoriser les travaux tels que décrits dans le présent préavis et d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 93'000.— (TTC) ;
- Article 2** : de financer le crédit de Fr. 93'000.— (TTC) par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à réduire le montant de l'investissement par le biais de la participation des entreprises (Fr. 430.— par plaquette) ;

**Article 4** : d'amortir le montant de Fr. 44'000.— (TTC) par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation, compte n° 9.281.6110 « Police : signalisation » ainsi que le solde de Fr. 49'000.— (TTC) montant auquel il y aura lieu de déduire la participation des entreprises, par le biais du compte de fonctionnement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 28 septembre 2016.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La Syndique :

Le Secrétaire adj. :

(LS)

C. Luisier Brodard

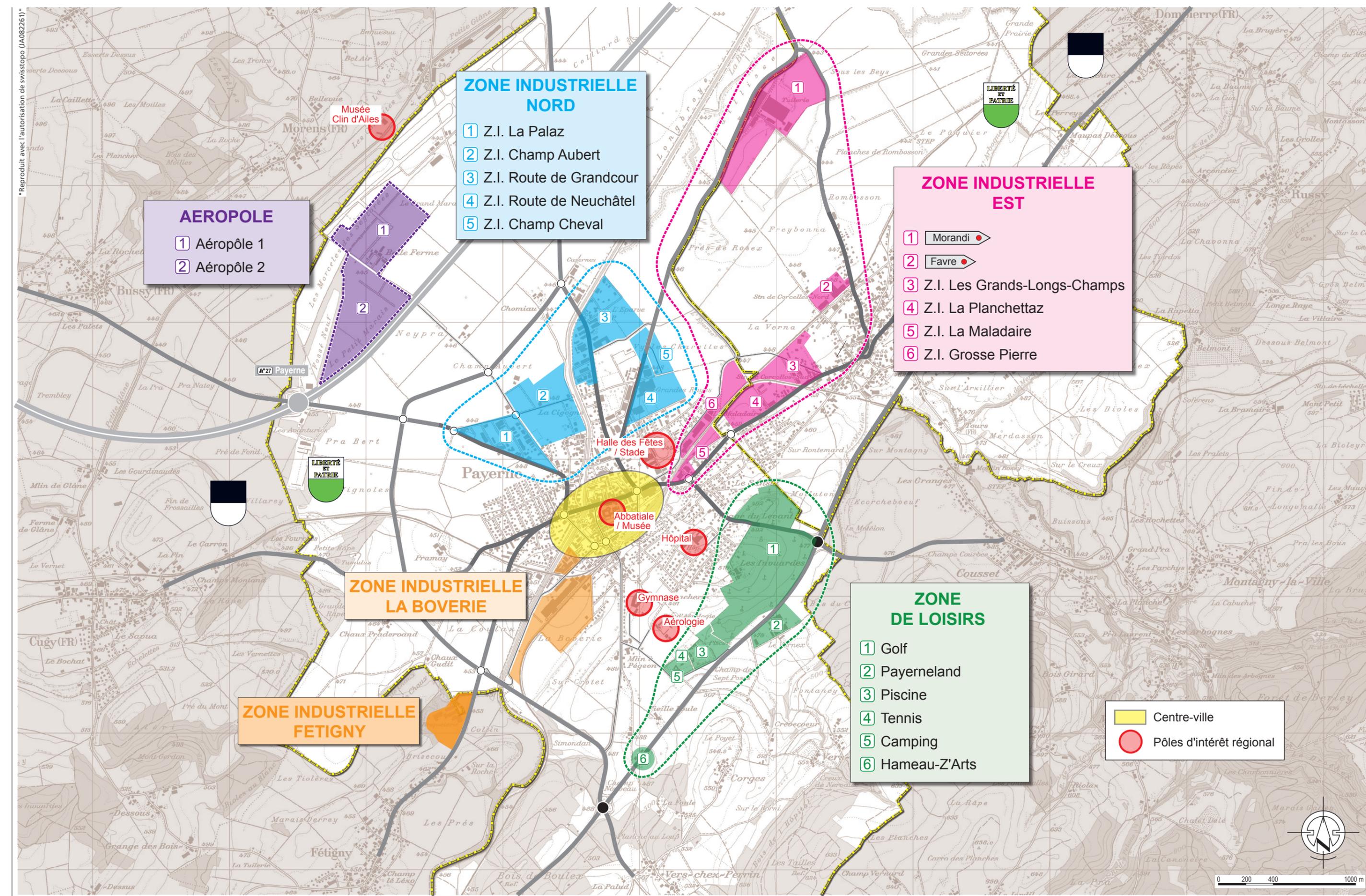
J. Micco

**Annexes** : plan de situation (extrait de l'étude de concept)  
modèle du totem « SIMPLY »

**Annexes pour l'original du préavis** : Etude concept de signalisation : phase 1 – inventaire et concept  
Etude : dossier de la signalisation à modifier

**Municipal délégué** : M. André Jomini, Municipal de la sécurité publique

**Autre Municipal concerné** : M. André Bersier, Municipal de l'urbanisme et des travaux



**AEROPOLE**

- 1 Aéropôle 1
- 2 Aéropôle 2

**ZONE INDUSTRIELLE NORD**

- 1 Z.I. La Palaz
- 2 Z.I. Champ Aubert
- 3 Z.I. Route de Grandcour
- 4 Z.I. Route de Neuchâtel
- 5 Z.I. Champ Cheval

**ZONE INDUSTRIELLE EST**

- 1 Morandi
- 2 Favre
- 3 Z.I. Les Grands-Longs-Champs
- 4 Z.I. La Planchettaz
- 5 Z.I. La Maladaire
- 6 Z.I. Grosse Pierre

**ZONE INDUSTRIELLE LA BOVERIE**

**ZONE INDUSTRIELLE FETIGNY**

**ZONE DE LOISIRS**

- 1 Golf
- 2 Payerneland
- 3 Piscine
- 4 Tennis
- 5 Camping
- 6 Hameau-Z'Arts

Centre-ville  
Pôles d'intérêt régional

1240 mm

 **ZONE INDUSTRIELLE** **A**

 **CARROSSERIE MAYOR**

 **FERBLANTERIE NIKOS**

 **PEINTURE INDUSTRIELLE**

 **CARROSSERIE MAYOR**

 **FERBLANTERIE NIKOS**

 **PEINTURE INDUSTRIELLE**

 **ZONE INDUSTRIELLE** **B**

 **GROBET - LIVRAISONS**

 **DUBOIS - MENUISERIE**

 **CARROSSERIE BRICO'S**

 **GROBET - LIVRAISONS**

 **DUBOIS - MENUISERIE**

 **CARROSSERIE BRICO'S**

1200 x 195 mm

1200 x 245 mm

2800 mm

